

ZOOM sur...



BULLETIN DES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES DE LA CORSE

Février 2015 / n° 71

Édito

Incertitudes !

Comme tous les citoyens insulaires les handicapés sont interrogatifs sur les réformes institutionnelles qui vont venir, si les textes législatifs ou réglementaires sont adoptés, ils vont transformer le visage administratif de la Corse. Ils sont donc en droit de se demander comme les autres, et peut être un peu plus que les autres, ce que cette nouvelle collectivité va changer de fondamental dans leur vie quotidienne.

Pour l'instant, les élus ne se risquent pas dans la réponse. Les uns parlent d'économies réalisées, les autres de réduction du mille feuilles administratif mais silence sur ce que va apporter au quotidien pour les Corses l'unique collectivité.

Les handicapés, plus que les autres sont dans l'incertitude. Pourquoi ? Parce-que dans leurs relations de compétences ils n'ont que deux interlocuteurs privilégiés : l'Etat et les Conseils Généraux via les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

Ces dernières constituent l'Institution Fondamentale qui règle et organise les aspects essentiels de leur vie et elle se situe non pas au niveau Régional mais Départemental.

La loi du 11 février 2005 a voulu cette proximité du handicapé et de l'Administration décentralisée pour mieux construire et mettre en œuvre son projet de vie, à travers une organisation qui allie représentants des handicapés et décideurs publics.

Une formule originale où la démocratie participative fonctionne au bénéfice du citoyen handicapé et au plus près de ses préoccupations. La loi rompait en la matière la centralisation, voilà que la collectivité unique risque de la rétablir en supprimant les Conseils Généraux et donc on suppose tout ce qui va avec et en particulier la compétence en matière de handicap.

Les personnes handicapées insulaires voient donc cette réforme avec incertitude et elles sont inquiètes à juste titre. Les associations, et l'APF aux premiers rangs, se sont battues pour que la loi de 2005 soit adoptée. Elles constatent hélas sa régression au fil des Gouvernements qui se succèdent.

Ils tapent sur la compensation et, c'est la dernière décision, sur la mise en œuvre de l'accessibilité complète, alimentant ainsi l'incertitude sur l'avenir de la vie des handicapés. La Collectivité Unique pour les Corses rajoute un peu plus d'incertitude. Alors il ne faudrait pas que les élus et les Pouvoirs Publics tardent à leur apporter les réponses qu'ils attendent.

Pierre-louis ALESSANDRI
Coordonnateur du Conseil APF de région



Partage de la Galette des Rois
Délégation de Corse du Sud—mercredi 7 janvier 2015



En toute amitié....
Vendredi 9 janvier—Délégation de Haute-Corse

Même si la crise perturbe il faut maintenir les bons moments. Et le plaisir de la rencontre amicale ne peut pas être réduit. C'est donc avec joie que nous avons accueilli dans nos locaux bastiais, adhérents, partenaires, amis, usagers, voisins, et notamment Mme Josette Risterucci, conseillère exécutive et présidente de la CRSA, Mme Leslie Pellegrini, adjointe déléguée au handicap de la Ville de Bastia, et nos amis de la Délégation de Corse du Sud pour tirer les rois, saluer la nouvelle année et lever tous ensemble le verre de l'amitié solidaire....Comme toujours délégation et SAVS avaient bien fait les choses !



Un grand merci à Mégane pour son aide durant son stage à la Délégation de Corse du Sud. Bonne continuation !



Opération clémentines



Cette année encore l'opération Clémentines de Noël a eu un franc succès !
 Merci à l'exploitant agricole situé à Aleria qui nous fait don de clémentines depuis plusieurs années !
 Un grand merci à l'ensemble des bénévoles qui nous soutiennent chaque année mais aussi aux nouveaux qui ont participé à cette opération, du transport en passant par le déchargement et le port des caisses de clémentines, le tri et la mise en filets et enfin la vente directe et la livraison aux comités d'entreprise locaux.
 Cette opération ressources permet à la Délégation de Corse du Sud de poursuivre ses actions de proximité locales.



Petite nouveauté cette année :

Les clémentines de l'APF étaient à l'honneur lors du repas convivial de la **Fiera di a Tumbera à Renno**, merci au Cumitatu di fieru di Rennu de nous avoir soutenu !



La **galerie commerciale de Géant Casino, Mezzavia-Ajaccio** nous a permis d'organiser cette année encore une Vente de clémentines avant les Fêtes de Noël. Une occasion de plus de communiquer sur l'APF et sur nos actions. Merci aux bénévoles qui ont participé à cette vente !

Marché de Noël de Pietrosella

Nous avons participé au marché de Noël de Pietrosella, nous remercions l'association « Scontri » organisatrice de ce premier marché de Noël qui fût pour nous l'occasion d'échanger avec de nombreux exposants sur la pratique de leur art : artisans du cuir, du tissu ou du bois ; artisans du goût, pâtisseries, producteurs-fabricants de confitures, viticulteurs etc. Tous les exposants ont contribué à notre action solidaire en prenant des clémentines de l'APF. Les organisateurs nous ont proposés de participer à d'autres événements qu'ils organiseront..



Petit coup de pouce donné à la **Croix Rouge** pour la **Maraude** en direction des **SDF**. Jennifer et Benoit ont œuvré pour que des clémentines puissent être distribuées à l'occasion de plusieurs tournées durant les mois de décembre et janvier.



SORTIES SPORT POUR TOUS

Dans le cadre d'un partenariat autour du sport pour tous, le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (ancien CREPS) et l'APF Corse du Sud organisent des sorties mensuelles.

L'objectif de ces journées est de faire (re)découvrir les joies des activités de pleine nature adaptées (Fauteuils Cimgo, Joëlettes, Fauteuils tout terrain, tricycle adapté...) aux personnes en situation de handicap.

Dates des prochaines sorties Région Grand Ajaccio :

Samedi 28 Mars 2015

Samedi 25 Avril 2015

Samedi 30 Mai 2015

Les lieux des sorties seront précisés ultérieurement.

Pour des raisons logistiques, l'inscription préalable aux activités est nécessaire.

Contact APF : 04.95.20.75.33

Toute aide bénévole est bien évidemment la bienvenue !!! Pour offrir un peu de son temps tout en profitant de la

Un grand merci à l'Association Equateur qui a fait don d'un tricycle, qui a déjà bien servi lors des dernières sorties Sport pour tous !



HANDICAP ET ACCESSIBILITE



Intervention de Sensibilisation des futurs Aides Médico-psychologiques (AMP)

La Délégation de Corse du Sud a réalisé un module de sensibilisation au Handicap et à l'Accessibilité à destination d'adultes en formation d'Aide Médico-Psychologique, dispensée par le GRETA de Corse du Sud.

Durant ces deux sessions, organisées le 3 et le 16 février 2015, les adultes en formation ont pu appréhender les notions de handicap et d'accessibilité.

Ce module leur a permis de (re)découvrir l'APF, ses missions, combats et actions sur le territoire.

Les apprentis ont participé et réagi avec beaucoup d'intérêt notamment concernant le recul de la loi de 2005...

Partage du plaisir de lire



Nous avons partagé un important don de livres avec l'EHPAD Valle Longa, situé à Cauro par le biais de Claudine qui nous a contacté lorsqu'elle a eu notre information diffusée par le Relais des Associations. Ce don a été accueilli avec beaucoup de joie et plaisir par les résident(e)s et a permis de constituer une petite bibliothèque pour l'EHPAD. Les premières lectrices nous ont envoyé cette photo en guise de chaleureux remerciement !

Nous en profitons pour rappeler que la bibliothèque de prêt de la Délégation est à la disposition de l'ensemble des adhérents.

Raclette de Noël de l'atelier créatif de Michka

Comme chaque année, les participants de l'atelier créatif ont fait leur repas de Noël, et cette année, c'est la raclette qui était à l'honneur, histoire de se réchauffer et de bien se régaler avant les fêtes !!!!



L'APF de Corse du Sud, n'a pas pour vocation d'organiser des opérations ressources, on le sait, mais ces opérations essentielles à la survie de la Délégation, je le rappelle, nous servent également à communiquer, vous l'aviez compris. Toutes les associations connaissent maintenant l'APF, les gens en général, ont entendu parler de nous et nous enregistrons à chaque fois quelques nouveaux adhérents.

LE TRAVAIL A LA DELEGATION :

Vous allez prochainement élire vos représentants (Le Conseil Départemental). Ce sont des gens comme vous, sans plus de compétences mais avec la volonté d'agir. Quelques adhérents (trop peu nombreux) s'investissent, souvent, au détriment de leur vie familiale et professionnelle pour nous représenter aux diverses commissions (accessibilité, MDPH,...etc). La défense des droits des personnes handicapées est une bataille de tous les jours. Pour faire avancer les choses il faut lutter, vous le savez autant que moi, sinon mieux. Arrêtez de vivre en reclus, bougez, manifestez-vous, Les lois, les réglementations, etc...nous ne les connaissons pas plus que vous, nous apprenons tous les jours;

AIDEZ-NOUS... AIDEZ-VOUS!

Il est temps de se réveiller, ne soyez plus de simples passagers; montez dans ce train qui nous conduira tous vers une vie meilleure;

L'INERTIE, CA SUFFIT !

Un mauvais proverbe dit que tout vient à point à qui sait attendre... je n'y crois pas du tout; Alors qu'un autre dit que les absents ont toujours tort, je le trouve plus juste. **QU'ATTENDEZ-VOUS ?**

Votre dévoué, **Rinaldo SPANO**

APPEL A LA MOBILISATION DU 11 FEVRIER 2015

Le jour des 10 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un Rassemblement a été organisé devant la Préfecture de Corse du Sud afin de faire entendre notre colère concernant l'ordonnance de septembre 2014 qui assouplit les dispositifs avec notamment la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP) et qui vient donc annihiler les objectifs initiaux de la loi qui prévoyait la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au 1er janvier 2015.

Une délégation de notre association a été reçue à cette occasion par le Directeur de Cabinet du Préfet de Corse. Un arbuste fruitier a été offert symboliquement et, l'Ordonnance, inacceptable pour l'APF, a été, quant à elle, brûlée devant la Préfecture pour dénoncer l'urgence d'interpeller les députés locaux afin qu'ils ne ratifient pas en l'état cette ordonnance.

Les associations partenaires et toujours fidèles à la cause de l'accessibilité étaient présentes à nos côtés : Thierry Corbalan, pour l'Association le Dauphin Corse, l'association des Déficiants visuels et l'Association Ted et les Autres.

Comme toujours, la Mission Handicap de la Ville d'Ajaccio représentée par Murielle Auneau et Toussaint-Mathieu Luciani, est venue nous soutenir dans notre démarche.

Le Président de l'Assemblée de Corse, Dominique Bucchini, retenu ce jour-là par un emploi du temps très chargé, nous a assuré de son soutien dans notre revendication.

La conseillère municipale déléguée au Handicap et à l'accessibilité, Isabelle Feliciaggi, récemment réélue, nous a ré-assuré de l'engagement de la Ville d'Ajaccio à œuvrer pour l'accessibilité avec, pour première étape et pas des moindres, la mise en place du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) retenu lors du vote du budget supplémentaire du dernier conseil municipal 2014 avec une provision faite de 170 000 € pour la réalisation du PAVE et des travaux d'aménagements afférents.



Réaction du Représentant Départemental



Nos actions ne portent pas toujours leurs fruits et le combat reste bien long...

Une fois de plus, nos deux délégations ont manifesté devant les préfectures de Corse du Sud et de Haute Corse pour lutter contre l'ordonnance assassine de la loi d'accessibilité.

Une fois de plus, nous voyons que l'objectivité des journalistes n'est jamais réelle.

En Corse du Sud, nous avons eu un article où les rues d'Ajaccio sont dans un état "lamentable" et où tout semble OK pour Bastia. La réalité est parfois bien différente et peut être est ce notre façon de nous exprimer devant les journalistes, qui interprètent les dires.

Ils passent sous silence, cette action positive qui fut de donner au représentant du préfet, un arbre fruitier symbole des futurs fruits que nous espérons obtenir pour le bien commun de tout un chacun. L'accessibilité, l'inclusion, le partage, la vie facilitée tous ces termes que nous espérons voir un jour devenir notre réalité.

Mais avant toute chose, il est nécessaire que nos concitoyens "dits valides" perçoivent nos difficultés et se gendarmement eux mêmes pour faciliter la vie des plus défavorisés.

Il est vrai que parfois la rue est un parcours du combattant, mais est-ce toujours la faute à la mairie ? NON.

Des efforts sont faits et nous travaillons pour cela. Nous participons aux commissions d'accessibilité communales, de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et force est de constater que de nombreux progrès réalisés sont réduits à néant par l'incivilité.

Incivilité des automobilistes et deux roues qui de façon anarchique "stationnent" pour deux minutes et souvent plus sur les équipements que nous avons durement obtenus après moult demandes ou remarques.

Incivilité des piétons qui laissent traîner des crottes de chiens sur les trottoirs, ou jettent des papiers gras, des plastiques même quand une poubelle est à portée de main, insécurité pour tous avec risque de glisser.

Incivilité des commerçants qui débordent largement sur des équipements urbains afin d'agrandir leur surface de vente.

Alors dédouanons ces services techniques des mairies qui œuvrent avec notre collaboration pour améliorer le bien être de la plus grande partie de la population et qui se sentent floués de leurs actions quand un article peu objectif les met en cause.

Ce n'est pas le manque de volonté de ces services guidés par les politiques que l'on doit fustiger, c'est l'inconscience de nos concitoyens qui érigent leur individualisme et leur égoïsme comme une valeur de référence.

Pire, ils inculquent ces mêmes valeurs à leurs enfants qui s'imprègnent du comportement de leurs parents.

Souhaitons leur à tous de ne jamais être confrontés à nos difficultés.

Henry Muller

LOI DE 2005 : 10 ans après...

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait une mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au 1^{er} janvier 2015. Une ordonnance publiée au mois de septembre vient annihiler les objectifs initiaux de cette loi en prévoyant un assouplissement des dispositifs notamment avec la mise en place d'agendas de programmation de l'accessibilité dits AD'AP.

Voici les raisons principales pour lesquelles il s'agit de dénoncer les AD'AP :

Des délais de procédure et de réalisation excessifs et à rallonge !

- Les délais envisagés jusqu'à 10 années supplémentaires pour concrétiser une continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, les transports publics, la voirie et les espaces publics (objectif initial de la loi du 11 février 2005 !) sont inenvisageables après 40 ans d'attente pour une réelle liberté d'aller et de venir, droit constitutionnel fondamental.

En dépit des promesses gouvernementales initiales concernant les ERP de 5^{ème} catégorie (commerces et services publics de proximité) pour qu'ils soient accessibles dans un délai de 3 ans, il s'agit désormais de permettre à ces établissements d'avoir un délai allant jusqu'à 9 ans, voire plus.

Prolongation du délai de dépôt d'ADAP, suspension, et prorogation du délai de réalisation des ADAP, etc.).

Des critères par trop souples pour solliciter des suspensions ou prorogations en cours d'ADAP (au-delà du cas de force majeure).

La souplesse de la procédure : « Portes ouvertes au seul bon vouloir des acteurs » !

-La suppression de la conformité de l'avis de la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) – hormis pour les grands ERP-Or, il faut savoir que les ERP de 5^{ème} catégorie concernent les commerces et les services publics de proximité, et aussi qu'un ERP de 3^{ème} catégorie peut accueillir jusqu'à 700 personnes.

-L'introduction d'une décision implicite d'acceptation pour les décisions prises par le Préfet (hormis pour les ERP de 1^{ère} et 2nde catégorie); et ce qu'elles que soient la demande d'un gestionnaire d'ERP ou d'un service de transport public ; c'est-à-dire que cela concerne une demande de prolongation de dépôt d'ADAP, une demande de validation de l'ADAP, une demande de suspension ou de prorogation des délais des ADAP, etc.

-L'incohérence du temps procédural entre un délai de 4 mois accordé au Préfet pour instruire les dossiers d'ADAP, et le délai de 2 mois pour lequel une validation d'ADAP est réputée validée faute de décision motivée du dit Préfet...

-L'introduction d'un nouveau motif de dérogation pour les ERP existants, via un refus d'une copropriété de se rendre accessible ; et ce alors que cette possibilité était déjà prévue par la loi du 11 février 2005 par les 3 motifs réglementaires d' « impossibilité technique », de « conservation du patrimoine architectural » et de « disproportion manifeste entre les améliorations à apporter et leurs conséquences »

- La suppression injustifiable de l'obligation faite à un ERP existant de respecter les obligations réglementaires du neuf lorsque celui effectue des travaux .

La suppression de l'exigence d'accessibilité pour les ERP nouveaux dans des bâtiments d'habitation collectifs existants Des ERP nouveaux pourront être ouverts, tels que des cabinets médicaux ou paramédicaux non-accessibles dans des bâtiments d'habitation collectifs existants, attestant d'un **retour à la situation antérieure à la loi du 30 juin 1975 puisque cette dernière imposait que tout ERP nouveau soit accessible**. Une simple attestation sur l'honneur pour se déclarer accessible auprès des autorités !...

**ACCÉDER,
C'EST EXISTER !**

Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons vivement à interpellier votre député afin qu'il ne ratifie pas l'ordonnance des AD'AP. Si tous les adhérents se mobilisent de la sorte, il pourra y avoir un espoir pour que cette ordonnance ne soit pas ratifiée en l'état : <http://accedercestexister.fr> (Si votre lieu de résidence se situe en Haute-Corse, indiquez dans la case « Code Postal » : 2B, si votre lieu de résidence se situe en Corse du Sud, indiquez dans la case « Code Postal » : 2A . (les lettres doivent être en majuscules).

HandiDon : Bravo et merci à tous !



La 1ère édition de HandiDon s'est achevée avec le tirage au sort qui a eu lieu le lundi 15 décembre à 15h au siège de l'association en présence d'un huissier. La remise des lots a été effectuée en présence de notre parrain Thierry Beccaro et des partenaires le 20 janvier. La liste des gagnants est consultable sur handidon.fr

Un grand merci pour l'implication qui a été la vôtre durant ces derniers mois et qui a fait le succès de cette nouvelle opération ! Ce sont près de 3000 tickets qui ont été vendus sur toute la Région pendant cette opération : adhérents, réseau, partenaires...

Des opérations de diffusion et de sensibilisation autour de cette opération nationale ont été organisées dans les magasins Conforama, Carrefour et Leclerc Ajaccio et lors de la fête des sports organisée par la Ville d'Ajaccio).

Les Corses ont été mobilisés et solidaires. Les fonds récoltés permettront à nos Délégations de maintenir leurs ateliers existants et d'aider au financement de nouvelles actions de proximité.

Journée d'information – Formation Thème ACCESSIBILITÉ La Réforme des ADAP et les Implications sur nos représentations 8 janvier 2015

La journée a été animée par Nicolas Merille, Conseiller National Accessibilité APF avec une présentation des ADAP, et de la stratégie nationale et locale face à cette réforme.

Guy Baldrichi, membre du Conseil Départemental de Haute-Corse, a accueilli, comme il sait très bien le faire, dans sa belle demeure entièrement accessible, située à Saint-Florent, les représentants en CCDSA et SCDSA (Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité)

et (Sous commission départementale de sécurité et d'accessibilité), les Représentants en CCA - CIA, les élus, bénévoles, directeurs et salariés des Délégations.



Rencontre CA / CD du 27 janvier 2015

Nous étions fins prêts pour la rencontre CA/CD. Nous avons testé la Visio avec la Délégation de Haute Corse et avec Jean-Luc Mortet : tout marchait bien. Mais le jour J, problème : la connexion est impossible. Nous sommes tous présents, le Conseil départemental au complet avec Françoise comme invitée du CD et Magali pour l'assistance technique. Nous avons beau tester toutes les connexions, rebooter le système, rien n'y a fait : le réseau internet ne fonctionnait plus !

J'ai contacté notre informaticien qui était sur la route entre Corte et Ajaccio. Il est arrivé une heure plus tard et a tout de suite pris le problème en main avec réinitialisation du système, désinstallation et réinstallation du code IP etc... Vers 11h15 tout marchait à nouveau mais la rencontre avait commencé en Avignon et nous ne pouvions plus rejoindre les débats en Visio. Nous avons alors rejoint la Délégation de Haute Corse pour des échanges entre les CD de Haute Corse et de Corse du Sud. Les différents membres du CD 2A ont exposés leur point de vue quant à la reconduction de l'opération Handidon. Avec l'équipe de Haute-Corse, nous avons ensuite organisé le rassemblement du 11 février devant les Préfectures de Haute-Corse et de Corse du Sud pour dire NON à l'ordonnance qui veut sacrifier la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Marie Leonis

L'INCLUSION DANS TOUS SES ETATS....REGIONAUX

N'ayons pas peur de le dire et de l'écrire : les E.R.I (Etats Régionaux de l'Inclusion) organisés ce 14 novembre 2014 de 9h30 à 17h à l'Université de Corte ont été un succès.

Le Comité de pilotage qui avait travaillé plusieurs semaines auparavant a réussi son pari avec le thème choisi : **Ensemble, Construisons l'Inclusion—Inseme per Esse Pari.**

Des E.R.I rendus possibles grâce au partenariat privilégié de l'Université avec la mobilisation et le dynamisme de son chargé de mission handicap et maître de Conférence Ludovic Martel.

Près de 150 participants se pressaient dans le grand amphithéâtre de l'Université au premier rang duquel Mr Dominique Bucchini, Président de l'Assemblée de Corse, qui a tenu à ouvrir la séance, Mme Josette Risterucci, conseillère exécutive et présidente de la CRSA, les représentants de la Municipalité de Corte, le président de l'Université, les représentants de l'ARS dont Mr François Heurquier, Directeur pour la Haute-Corse de la Cohésion Sociale, des Départements de la Haute-Corse et de la Corse du Sud, de la MDPH, la mission Handicap de la Ville d'Ajaccio, nombreux représentants d'associations et de collectivités locales et bien sûr les responsables régionaux, équipes, établissements, Délégations et adhérents de l'APF.



Trois thèmes avaient été choisis : l'accès à l'éducation, au logement, aux loisirs sport et culture. Thèmes développés par les interventions de Mmes Louisa Seddok, chargé d'accueil et accompagnement des étudiants handicapés, Michèle Morrachini doctorante en situation de handicap et adhérente APF, Patrick Pages Directeur de l'Office de l'Habitat de la Haute-Corse, Mr Salvini de l'ADIL Haute-Corse, Mr Cotoni Directeur de l'Agence du Tourisme de la Corse, Isabelle Ferracci Directrice du centre de la jeunesse et du sport de Corse et Henry Muller représentant du Conseil Départemental de la Délégation de Corse du sud.

C'est Isabelle Ville, sociologue, Directrice à l'INSERM-CERMES3 et aussi Directrice d'études à l'EHESS qui a été le grand témoin de ce colloque.

Ludovic Martel a synthétisé les débats qui ont été modérés par Pierre-louis Alessandri. Enfin Jacques Thiers professeur émérite de sociolinguistique a conclu en parlant de l'ambivalence des inclu-

sions.

L'ensemble de la journée a été traduit en langue des signes française par Eve-Gaëlle Madec (Association Visuel). A noter qu'un buffet a réuni tous les participants dans une belle convivialité qui a facilité la poursuite des débats.

L'APF tient à remercier tous ceux qui ont contribué par leurs aides financières ou autres à la réussite de ces ERI : la Direction Régionale de l'APF Languedoc-Roussillon-Corse, l'Université de Corse, La Collectivité Territoriale de Corse et l'Agence de Développement Economique de la Corse, l'ARS de Corse, le Conseil Général de Haute-Corse, la SARL Corse Santé Service (C2S), les Eaux Saint-Georges, le Domaine Peraldi, l'Union de vignerons de l'île de beauté et le Domaine de Pratazone ainsi que Audrey Zanettacci chargée de mission APF, Ludovic Martel, les membres du COPIL, les Délégations des deux Départements responsables et leurs personnels, bénévoles et élus des CD ainsi que les établissements et SAVS et leurs Responsables.

La retranscription des débats ainsi que la vidéo de la journée seront disponibles d'ici peu sur le blog dédié aux ERI :

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>





Renouvellement des Conseils Départementaux : tous concernés !

Du 1er au 22 juin 2015, les adhérents de l'APF devront élire le nouveau Conseil Départemental de leur délégation.

Qu'est ce que le Conseil départemental ? C'est une instance composée de personnes en situation de handicap ou valides, tous adhérents de l'APF depuis au moins un an, et élues par l'ensemble des adhérents du département pour une durée de quatre ans (renouvelable).

Son rôle : mettre en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF en participant à leur élaboration sur le plan départemental. Il définit les actions de la délégation pour permettre la réalisation des orientations décidées (accessibilité, représentations, actions politiques, etc.) A l'écoute des adhérents, il valide des projets, prépare et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale annuelle et rend compte de son mandat aux adhérents. Pour préserver une totale autonomie d'actions, le Conseil départemental est apolitique.

Comment participer ?

Se porter candidat : Tous les adhérents inscrits depuis au moins le 1er avril 2014 et à jour de cotisation peuvent déposer leur candidature.

Intégrer le conseil départemental, c'est être acteur de son association, dans son département, mais aussi prendre part aux débats de la société. C'est également avoir la possibilité d'influer sur les décisions en interne mais aussi au niveau des instances du Département.

Si vous avez envie de vous investir en faveur de l'inclusion citoyenne des personnes en situation de handicap et surtout si vous avez envie d'utiliser votre détermination pour faire avancer la cause du handicap... présentez votre candidature !

Élire ses représentants : Chacun peut devenir adhérent et ainsi participer à l'élection de son conseil départemental. Il est encore temps pour prendre ou renouveler son adhésion. Usagers, bénévoles, salariés, donateurs, sympathisants ont jusqu'à fin mai pour cela, auprès de leur délégation.

oooooooooooooooooooo

Calendrier : Du 27 avril au 18 mai : dépôt des candidatures • Du 1er au 22 juin : vote • 29 juin : dépouillement des élections • Octobre : installation des conseils départementaux

Plus d'informations : Tél.: 04.95.20.75.33 (Corse du Sud) - Tél.: 04.95.30.86.01 (Haute-Corse)

Assemblée Régionale

En 2015, il est projeté d'organiser les Assemblées Départementales de Haute Corse et de Corse du Sud conjointement à Corte le vendredi 5 juin.

A cette occasion, le Président de l'APF sera présent pour rencontrer l'ensemble des adhérents et partenaires et évoquera le projet d'évolution de l'organisation des actions associatives.



Alain Rochon a été élu à la présidence de l'APF le 13 avril 2013, suite à la décision de Jean-Marie Barbier de cesser d'assurer la présidence de l'association.

SALUT MONIQUE !



Monique PICARD quitte L'APF après de nombreuses années de bons et loyaux services selon la formule consacrée. Elle a gravi patiemment les échelons des responsabilités : Déléguée Départementale, Directrice Régionale, et Responsable Régionale des Offres de Services pour le Languedoc-Roussillon et la Corse.

Elle a contribué pour la Délégation de la Haute-Corse à la mise en œuvre des E.S.V.A.D avec Pierre-louis Alessandri et ensuite du S.A.V.S.

Sa connaissance précise du terrain, sa capacité à négocier et son affabilité en faisait une partenaire solide et efficace. Bon vent Monique, merci et n'oublie surtout pas l'APF car après le boulot il reste toujours le bénévolat.....

Notre Directeur régional **Olivier DUPILLE** va remplacer Monique dans sa fonction de Responsable des Offres de Service.

Si nous le perdons dans la responsabilité de "Patron" des Délégations et des Etablissements nous le conservons dans l'organigramme Régional.

Nous pourrions ainsi continuer à bénéficier de ses qualités humaines et de sa capacité à placer les missions et les vertus de notre association au centre de nos actions.



Enfin c'est **Dominique SIGOURE** qui prend en charge la direction régionale.

Il arrive de Picardie où il occupait le poste de Directeur Régional.

Nous lui souhaitons la bienvenue en sachant très bien que nous continuerons avec lui le travail et les rapports positifs tissés avec Olivier.

Projet d'évolution de l'organisation des actions associatives : « Une démarche ambitieuse »

(Extraits EN DIRECT APF Janvier 2015 N°43)

Alain Rochon, président de l'APF, et Prosper Teboul, directeur général, répondent aux questions d'En direct/APF sur le projet d'évolution des délégations départementales, alors que les régions travaillent actuellement sur leur organisation cible.

Interview croisée.

En direct/APF : Pourquoi chercher à faire évoluer en particulier les délégations ?

A.R. : *Le contexte actuel est compliqué. Comme de nombreuses associations, nous rencontrons des difficultés économiques qui compromettent notre indépendance et ne garantissent pas la bonne mise en œuvre de notre projet associatif. C'est le secteur de la gestion directe qui est concerné : aides humaines, entreprises adaptées, APF Évasion et délégations. Nous avons choisi de mener une réflexion sur chacune de ces composantes pour sortir de cette situation par le haut en préparant au mieux l'avenir. Des plans ont ainsi été bâtis pour rétablir une situation viable et pérenne tout en garantissant nos valeurs et missions essentielles. [...]*

P.T. : *La direction générale de l'APF se joint également à ces efforts. Toutes ses directions sont mobilisées pour faire des économies, rechercher des financements ou ajuster leur configuration, afin de relever le défi et accompagner les adaptations nécessaires.*

Que se dessine-t-il ?

A.R. : *Le paysage qui se dessine, suite aux nombreuses consultations et réflexions initiées il y a plus de deux ans, dans une dynamique de coconstruction avec les acteurs locaux, va dans le sens de la proximité et de la prise en compte des spécificités locales, dans le respect d'un cadre national. [...] Nous souhaitons au contraire renforcer la proximité. Il ne s'agit pas d'enlever des lieux de présence de l'APF, mais bien de les conforter. Cela signifie aussi imaginer d'autres points d'accueil, en misant, notamment, sur des démarches inclusives. [...]*

P.T. : *Une des priorités est effectivement d'"habiter" le plus et le mieux possible les territoires à partir des implantations actuelles en recherchant les mutualisations, en généralisant et accroissant les compétences des différents acteurs, salariés et bénévoles. [...]*

CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA : NOUVEAU DIRECTEUR !



Le Centre Hospitalier de Bastia a un nouveau Directeur : Monsieur Pascal Forcioli. Bien qu'originaire de Corse il occupait son dernier poste dans le Nord de la France et connaît bien la filière hospitalière grâce à différentes fonctions importantes exercées dans des structures publiques du Ministère de la Santé.

Le premier Conseil de surveillance de l'année a été consacré à la présentation du nouvel organigramme de l'établissement mais surtout à sa situation financière qui n'est pas brillante. Des inquiétudes ont été exprimées sur les crédits promis par le ministère pour l'élaboration du plan de travaux de rénovation.

Le Directeur s'est montré rassurant même si l'hôpital accuse un déficit structurel de 6 millions d'euros et si sa trésorerie n'est pas très brillante. Lors de l'élaboration du plan des travaux, l'APF, représentée au Conseil de surveillance avait fait connaître la nécessité de réaliser l'accessibilité et l'adaptation de l'hôpital aux personnes handicapées.

Compte tenu du nombre infimes de cabinets médicaux ou paramédicaux accessibles et adaptés dans les villes du Département il est urgent que le service public hospitalier puisse offrir aux patients handicapés les plus grandes possibilités de consultations.

Au cours de ce premier conseil, l'APF a attiré l'attention du nouveau Chef d'Etablissement sur l'état du service de psychiatrie et l'obligation d'y réaliser des travaux avant la date prévue de 2017.

Monsieur Pascal Forcioli a partagé l'appréciation sur le mauvais état de ce service et promis que les premiers aménagements seraient réalisés avant la date prévue.

CONTRAT LOCAL DE SANTE



La Municipalité de Bastia a signé avec l'ARS un contrat local de santé afin de mieux cibler les besoins et permettre un meilleur accès aux soins. L'APF a été invitée à participer aux commissions techniques.

Elle interviendra dans les domaines de l'accès aux soins et celui, bien sûr, du handicap. Déjà deux réunions ont eu lieu.

MDPH : BILAN 2014

Faut-il s'en réjouir ? L'année 2014 se sera conclue pour la MDPH de Haute-Corse avec un excédent de plus de « 2 millions d'euros ». Ceci laissera probablement quelques répit pour les trois années à venir. Des comptes qui ont satisfait le nouveau Président du Conseil Général François ORLANDI, qui présidait sa première COMEX.

La CDAPH a examiné 6861 dossiers avec 5154 accords et 1706 refus. L'A.A.H demeure le chapitre le plus important avec 1548 accords sur 2129 demandes, pour la PCH adulte il y a eu 399 accords sur 607 dossiers présentés et 27 accords PCH enfants sur 28 examinés. On note une augmentation des dossiers de RQTH, 774 accords sur 835. Enfin, concernant les enfants handicapés scolarisés 203 AVSI ont été retenues pour 268 demandes. Voilà pour les chapitres les plus importants

Concernant le budget primitif 2015 la dotation de l'Etat s'élève à 360.000€, celle de la CNSA à 320.000 € (sommes équivalentes à 2014). Pour le Fonds Départemental de Compensation la dotation du département s'élève à 370.000 €, celle de la MSA à 17.400 €, on attend la dotation de la CPAM de la Haute-Corse qui pourrait se situer autour des 50.000 €.

Le représentant de l'APF a tenu à souligner que les sommes allouées pour la PCH aides humaines servant à l'emploi d'auxiliaires de vie pour les personnes handicapées ne suivaient pas les augmentations annuelles du SMIC. Ce qui a pour conséquence de fait outre la réduction des sommes allouées et parfois aussi l'obligation de la baisse des heures ou alors la personne handicapée n'a pas d'autres solutions que de combler elle-même ce déficit.

Pour ceux dont les revenus sont contenus dans la seule AAH c'est proprement impossible.



ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Les délégations APF de Haute-Corse et de Corse du Sud demandent aux candidats de s'engager pour la politique locale du handicap

A l'occasion des élections départementales de mars 2015, les délégations APF de Corse interpellent les candidats en leur demandant de s'engager pour la politique locale du handicap, sur le droit à compensation et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ces deux sujets figurent parmi les piliers de la loi handicap de 2005, or l'APF constate, tant sur le plan national que local, des atteintes inadmissibles aux droits des personnes et la fragilisation des dispositifs d'accès aux droits.

Aussi, les délégations APF de Corse demandent aux candidats de prendre trois engagements visant d'une part l'effectivité du droit à compensation universel et d'autre part le renforcement des MDPH. Des sujets fondamentaux pour la vie des personnes en situation de handicap et de leur famille que les futurs conseillers départementaux auront à gérer au quotidien.

Comme le montre le sondage IFOP sur les 10 ans de la loi handicap, pour 93% des personnes en situation de handicap interrogées, les prestations de compensation perçues ne leur permettent pas de mener à bien leurs projets personnels. De même, 47% des personnes en situation de handicap interrogées ne sont pas satisfaites de l'accompagnement proposé par leur MDPH.

Ainsi, il est urgent que les futurs conseillers départementaux se saisissent de ces questions dont ils sont en charge pour apporter des réponses aux difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille.

C'est une question de justice sociale et de choix politique !

Aujourd'hui trop de plans de compensation sont revus à la baisse, laissant de nombreuses personnes sans les aides (techniques et humaines) nécessaires à leur vie quotidienne, notamment les personnes les plus dépendantes, aboutissant à l'appauvrissement de leur vie sociale et à l'exclusion. Les MDPH sont engorgées, la lenteur du traitement des renouvellements de dossiers entraîne des retards de notification qui ont des conséquences désastreuses dans l'attribution des aides pourtant indispensables.

Enfin, et contrairement aux idées reçues, non le handicap ne coûte pas cher ! En effet, comme le démontre sans ambiguïté l'étude* sur le coût du handicap pour les départements, la part de la prestation de compensation du handicap (PCH) au regard du budget d'un conseil général est insignifiante !

Non, la compensation du handicap ne peut pas être une variable d'ajustement !

Non les droits des personnes ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel de l'austérité ! Toute restriction budgétaire dans ce domaine aurait de lourdes conséquences pour les personnes et se ferait au détriment des droits et de la vie des personnes déjà fragilisées par leur handicap.

Les Délégations APF de Haute-Corse et de Corse du Sud invitent les candidats à l'élection départementale à signer une charte d'engagements.

Les noms des candidats ayant signés cette charte d'engagements seront rendus publics par l'APF.

*Etude réalisée par la délégation départementale APF de l'Hérault

CARTON ROUGE!



CARTON ROUGE à l'Avenue Noël Franchini pour les dernières ouvertures de magasins sur cette avenue qui aux dires des anciens fut sacrifiée d'un bout à l'autre .

Des constructions trop proches de la route qui ne prévoient pas l'espace des parking et ne laissent aucune chance aux piétons de pouvoir se déplacer. Cette avenue est une route nationale et à ce titre dépend de la CTC. Il faudrait que le service des routes de la Collectivité territoriale se penche sérieusement sur la question et permette à cette avenue d'évoluer vers une accessibilité minimale.



La nouvelle municipalité d'Ajaccio est engagée en faveur de l'accessibilité, le Député-Maire a fait mettre en application l'article R417-10 du Code de la route « *Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons (...)* » concernant le stationnement des deux-roues motorisés sur les trottoirs d'Ajaccio. La mesure est en vigueur depuis le 1er octobre 2014 et les stationnements gênants sont désormais verbalisés, les contrevenants s'exposant à une amende de 2ème classe, d'un montant de 35€, qui peut également entraîner dans les cas les plus extrêmes la mise en fourrière du véhicule.



TOUR DE VILLE BASTIAIS



Janvier a été l'occasion pour Pierre-louis Alessandri Délégué Départemental et Guy Baldrichi chargé de l'accessibilité d'effectuer un tour du centre ville de Bastia afin de lister les points noirs. Cette visite s'est faite en compagnie de Madame Leslie Pellegrini, l'Adjointe aux handicapés et d'un agent des services Techniques de la Municipalité.

Les tours in situ sont toujours fructueux car ils permettent en présence d'une personne en fauteuil de mieux modifier les erreurs commises et une meilleure mise en forme des projets d'accessibilité. C'est ainsi que la Municipalité a pris la décision de mettre à profit l'essai d'une technique de rabotage des rues recouvertes de dalles de cipolin ou pavées (comme la rue Napoléon).

Ces rues sont impraticables car très cahoteuses. Les essais effectués devant la poste et à l'avenue Emile Sari paraissent plutôt concluants. Autre visite aussi en compagnie de Marie-Françoise Poizat-Costa (adhérente) pour étudier l'accessibilité de l'Eglise St Jean de Bastia.

Les locaux de la Mairie face au port sont enfin aux normes d'accessibilité avec notamment un ascenseur pour pénétrer au rez de chaussée et parcours adapté. Au cours de la visite Guy Baldrichi en a testé l'efficacité.

Prochainement...

CORSICAN SOLIDARITA RACE 28 JUIN 2015 - CAPO DI FENO Ajaccio



Imaginez un parcours d'obstacles sur une boucle de 10 km...

Jusqu'ici rien de nouveau par rapport à d'autres compétitions comme la Spartan race ou la Mud race...

Imaginez maintenant une compétition avec des participants de tout âge qu'ils soient valides ou qu'ils présentent un handicap et cela devient la CORSICAN SOLIDARITA RACE.

La Corsican Solidarita Race est une manifestation sportive jamais organisée en Corse ni dans le reste de l'hexagone.

Cette course a pour objectif le dépassement de soi et l'accomplissement de choses incroyables lorsqu'on fait preuve d'une volonté à toute épreuve !

La course se basera sur une entraide entre « valides » et « handicapés » pour passer les obstacles : 10 kms de parcours d'obstacles naturels avec dénivelés et 25 obstacles (fosses à boue, mur de bois, passage sous barbelés, etc)

Inscription à partir du 15 mars 2015 sur www.corsicanrace.com

ZOOM sur...



OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous l'enveloppe jointe à ce document sans l'affranchir ou de le remettre directement à votre délégation départementale.

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (48 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotation à l'APF pour les 18/26 ans

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (tarif) par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement :

* appartenance au régime fiscal (ceci) *Tarifs valables jusqu'au 31/12/2014*

M^{me} M. Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

CP _____ Ville _____

E-mail _____

Je joint mon règlement par : chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 53 80 81 04

La qualification de la loi du 10 juillet 1975, sous réserve d'absence d'acte de recrudescence ou de récidive, est reconnue aux personnes atteintes d'une déficience à l'Association des Paralysés de France, personnes atteintes de troubles de l'audition et de la parole ainsi que personnes atteintes de troubles de la vue, de la parole ou de la motricité. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées, il vous suffit de le préciser sur votre formulaire d'adhésion à l'APF.

Délégation APF Corse du Sud

40 Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio

Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Tel : 04.95.20.75.33
dd.20a@apf.asso.fr

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Tel 04.95.20.78.09
savs.ajaccio@apf.asso.fr

Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile

Tel 04.95.20.78.09
sessd.ajaccio@apf.asso.fr

Maison d'Accueil Spécialisée L'ALBIZZIA

Tél.: 04.95.23.72.80
mas.ajaccio@apf.asso.fr

Foyer d'Accueil Médicalisé PETRA DI MARE

Tél. : 04.95.23.72.80
fam.ajaccio@apf.asso.fr

Institut d'éducation Motrice A CASARELLA

Tél.: 04.95.23.71.40
iem.ajaccio@apf.asso.fr

Délégation APF Haute Corse

Immeuble San Petru Bât A
Route Royale
20600 BASTIA

Ouverte
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Tel : 04.95.30.86.01
dd.20b@apf.asso.fr

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) :

Tél : 04.95.34.11.46
Fax : 04.95.34.13.64

Retrouvez la Délégation de Corse du Sud sur le Web :

Nos actions, nos projets sont à découvrir sur notre blog :
<http://apf-corse.blogs.apf.asso.fr>

Et sur les réseaux sociaux :



APF Corse du Sud



Hommage et pensées à CHARLIE HEBDO et CABU qui avaient réalisé cette caricature pour soutenir le combat de l'APF pour l'accessibilité

Nous sommes CHARLIE



STUPÉFIANT !

**Extrait Dossier « Les normes absurdes qui freinent notre économie »
CAPITAL Février 2015**

« [...] Comme si tout cela ne suffisait pas, les nouvelles mesures de simplification réussissent souvent la prouesse de rendre les choses encore plus complexes. Et pas seulement avec les médicaments pour chats, Federica Dary pourra le confirmer. Comme tous les professionnels recevant du public, cette dentiste installée en région parisienne aurait normalement dû rendre son cabinet aux handicapés avant le 1^{er} janvier dernier. Et comme des dizaines de milliers d'artisans, de médecins, de commerçants ou de restaurateurs, elle n'a pas été en mesure de répondre à cette obligation légale. « L'ascenseur de mon immeuble est trop petit pour recevoir un fauteuil roulant, et la copropriété n'acceptera jamais de l'agrandir juste pour moi », témoigne-t-elle. Ailleurs, ce sont des couloirs trop étroits ou des escaliers impossibles à supprimer qui rendent la réglementation inapplicable. On aurait pu imaginer qu'avec le choc de simplification l'obtention d'une dérogation pour ces cas indiscutables soit facilitée. Eh bien, c'est tout le contraire ! Les ayatollahs de l'accessibilité ont préféré fabriquer de toutes pièces une nouvelle contrainte. Désormais, tous les professionnels recevant du public doivent remplir et faire viser par leur préfecture un « agenda d'accessibilité programmé » détaillant les transformations nécessaires pour se mettre aux normes, le montant des travaux à effectuer et le calendrier précis de leur réalisation. Ce n'est qu'ensuite qu'ils pourront éventuellement solliciter une dérogation. Comme elle n'est ni comptable, ni experte en handicap, ni ouvrière du bâtiment, Federica Dary a dû faire appel à Qualiconsult, un cabinet spécialisé, pour réaliser à sa place cette nouvelle démarche. Coût de la prestation : 330 euros, déboursés en pure perte, puisqu'elle sait d'avance qu'elle obtiendra sa dérogation. [...].

« 9 exemples de notre excès de zèle réglementaire (suite) [...]

TOILETTES

Les toilettes des établissements recevant du public doivent être accessibles aux handicapés. Les milliers de cabinets médicaux ou salons de coiffure qui ne peuvent pas répondre à cette exigence vont donc être obligés de fermer les leurs à tous leurs clients. [...].»

oooooooooooooooo

Ce qu'on en pense à l'APF de Corse :

Nous sommes en février 2015, effectivement, il n'est pas besoin d'être ayatollah de l'accessibilité pour se rendre à l'évidence, la loi de 2005 n'est pas appliquée. Malheureusement l'égalité des droits et des chances, c'est encore pour beaucoup plus tard. De fait, tous les professionnels recevant du public, qui n'ont fait AUCUNE démarche entre février 2005 et février 2015, doivent établir une attestation comme quoi ils sont accessibles ou remplir et faire viser par leur préfecture un « agenda d'accessibilité programmé » détaillant les transformations nécessaires pour se mettre aux normes, le montant des travaux à effectuer et le calendrier précis de leur réalisation.

